



COMMUNIQUE DE PRESSE - 28/05/2025

<https://linktr.ee/LaCNL>

LOI DUPLOMB : LA CNL ALERTE SUR LA MENACE POUR LA SANTE PUBLIQUE

La Confédération Nationale du Logement (CNL) s'alarme de la proposition de loi portée par le sénateur Laurent Duplomb (Les Républicains), récemment adoptée au Sénat et ayant fait l'objet d'une **motion de rejet à l'Assemblée nationale** afin d'éviter les débats. Ce texte pourrait permettre la réintroduction de dangereux pesticides, interdits depuis plus de vingt ans en France.

Derrière le prétexte de « lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur », cette proposition de loi masque une tentative grave de mise sous tutelle de l'**Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses)**. L'indépendance de cette autorité publique, garante de la santé des consommateurs, est directement menacée. Le texte prévoit notamment la réautorisation de **pesticides néonicotinoïdes**, pourtant identifiés comme nocifs pour la biodiversité et la santé, l'obligation pour l'Anses d'informer les ministères avant toute décision, la création d'un **Conseil d'orientation** largement dominé par les représentants des filières agricoles et de l'agrochimie, chargé d'imposer les priorités d'évaluation à l'agence.

Au-delà de cette attaque contre l'ANSES et la santé publique, et, la loi permettrait de faciliter la construction de méga-bassines et de fermes-usines, et de détruire les zones humides.

Cette réforme, portée par une coalition de la droite et de l'extrême droite, répond directement aux revendications de la FNSEA, au mépris des centaines de milliers de malades du cancer actuels et potentiels. En envoyant le texte en commission mixte paritaire, ces parlementaires cherchent à imposer un passage en force, sans débat démocratique approfondi, alors que 83% des Français.e.s sont contre la réautorisation des néonicotinoïdes.

La CNL s'élève fermement contre cette **manœuvre politique dangereuse**. À l'heure où les preuves scientifiques sur les effets délétères des pesticides sur la santé s'accumulent – cancers, maladies neurodégénératives, troubles du développement chez l'enfant – il est inacceptable de privilégier les intérêts économiques de l'agrochimie sur le droit à vivre dans un environnement sain.

La contamination de l'eau, de l'air et des sols est déjà généralisée. Selon les données disponibles, des résidus de pesticides sont détectés dans 97 % des stations de mesure de la qualité de l'eau potable. Au final, les populations vivant à proximité des zones agricoles intensives en paient le prix fort.

La CNL appelle à l'abandon immédiat de ce texte législatif, au renforcement de l'indépendance de l'Anses, à la mise en œuvre de politiques agricoles écologiquement responsables et socialement justes et la protection des consommateurs, des riverains et des travailleurs agricoles contre les substances toxiques.

Nous refusons que les citoyens servent de cobayes. Nous exigeons une politique sanitaire fondée sur la science, la transparence et la prévention.

La CNL poursuivra son combat contre toutes les atteintes à la santé publique et au droit de vivre dans un environnement sain.

Montreuil le 28 mai 2025